République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune -Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 19 Nombre de votants : 20

Le treize avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du sept avril deux mil vingt-trois, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Céline DEBACK, Cathy NICUTA, Sébastien VERFAILLIE, Julien HERNU.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Bertrand DELORY procuration à Eric CHAPPE, Thierry CHAPPE, Maxime CANTRAINE, Ludivine TAFFIN.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

<u>Réf: 2023-22 / 2023-04-13-13^{ème}</u>: Finances: Fixation des tarifs municipaux

La séance ouverte, Monsieur le Maire cède la parole à Madame Carole MURRAY, adjointe aux affaires financières, afin de présenter les propositions de tarification retenues qui ont été arrêtées en commission des finances du 30 mars 2023.

Les tarifs relatifs à la location de la salle polyvalente resteraient inchangés comme suit :

| Location de la salle polyvalente | | |
|---|-----------|-----------|
| | Gonnehem | Extérieur |
| Salle week-end (du vendredi 14h30 au lundi 8h30) sans cuisine et sans vaisselle Tarif unique annuel | 260 euros | 360 euros |
| Salle week-end (du vendredi 14h30 au lundi 8h30) sans cuisine, avec vaisselle et lave-vaisselle Tarif unique annuel | 310 euros | 410 euros |
| Salle week-end (du vendredi 14h30 au lundi 8h30) avec cuisine et vaisselle Tarif unique annuel | 410 euros | 510 euros |
| Acompte de 50 % du montant de la location à la réservation | | |

| Tarif nettoyage Caution (particulier et association) Location de la salle à la journée sans cuisine et sans vaisselle Location de la salle jour férié avec cuisine et vaisselle (hors week-end et en fonction du planning des associations) En cas d'annulation, dans un délai inférieur à 30 jours, la commune encaissera la moitié du montant afférent à la location. Pour matériel et vaisselle cassée (se référer à la délibération 2020-22 / 2020-01-07-5) | 100 euros 180 euros 150 euros 200 euros | 100 euros 180 euros 200 euros 250 euros |
|--|--|--|
| Location de salle pour des activités commerciales Journée ½ journée Acompte de 50 % du montant de la location à la réservation Caution Nettoyage | 100 euros 50 euros 180 euros 100 euros | |
| Location de la salle à des associations extérieures pour la pratique d'activités nouvelles (une utilisation hebdomadaire) | 150 euros /mois | |
| Location de la salle à titre exceptionnelle et de courte durée | 50 euros | |
| Location de la salle pour les associations : gratuité pour la 1 ere location À partir de la 1 location, en cas d'annulation, un titre exécutoire sera émis pour la valeur du montant de la caution applicable au particulier, soit 180 euros | 50 % du tarif gonnehemois pour les suivantes | |
| Autres tarifs | | |
| Location chapiteau (montage compris) Association (gratuité 1 fois l'an, sinon) Particulier Acompte de 50 % du montant de la location à la réservation | 100 euros 220 euros | |
| Caution | 220 euros 0,20 euros | |
| Photocopie | 0,20 | culos |
| Droit de place occasionnel | Compétence déléguée au Maire | |
| Droit de place mensuel | Compétence déléguée au Maire | |
| Location de l'étang communal et droit de pêche | Gestion transférée à l'Association Des Pêcheurs Gonnehemois (ADPG) selon délibération du 14/12/2017 | |

Sur proposition de la commission des finances du 30 mars 2023, Madame Carole MURRAY propose de fixer des tarifs municipaux pour la location de la salle les P'tits Fouans située 167 rue des Prés, salle d'une surface totale de 139 m² dont 107 m² pour la salle hors les cuisines. Cette salle comprend un mobilier de 12 tables de 6 personnes avec les chaises.

Vu l'avis de la commission des finances du 30 mars 2023, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention) des membres présents et représentés, **adopte** à compter du 13 avril 2023 les tarifs de location de la salle les P'tits Fouans située 167 rue des Prés comme suit :

| Location de la salle les P'tits Fouans | | |
|--|------------------------|------------------------|
| Salle week-end (du vendredi 15h00 au lundi 8h00) | Gonnehem | Extérieur |
| Tarif unique annuel | 200 euros | 250 euros |
| Acompte de 50 % du montant de la location à la réservation Tarif nettoyage Caution (particulier et association) En cas d'annulation, dans un délai inférieur à 30 jours, la commune encaissera la moitié du montant afférent à la location. Pour matériel et vaisselle cassée (se référer à la délibération 2020-22 / 2020-01-07-5) | 100 euros 180 euros | 100 euros 180 euros |

autorise Monsieur le Maire à signer le règlement portant sur la location de la salle les P'tits Fouans avec le preneur, **autorise** l'encaissement des produits de location par la régie de recettes pour l'encaissement de location de salles, et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Mairie certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés Pour extrait conforme Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, Julien HERNU

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17 avril 2023

et de la publication le 17 avril 2023

À Gonnehem, le Le Maire Bernard DELELIS